



*Formulaire de  
demande de certification*

École  
éco-citoyenne



**Programme de développement  
de l'éco-citoyenneté en milieu scolaire**



Dépôt légal – Octobre 2007  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN **978-2-9808701-9-4**

Document réalisé par Roger La Roche  
Produit par la Conférence régionale des élus de Laval (CRÉ DE LAVAL)

### Programme de certification École éco-citoyenne

La certification « École éco-citoyenne » est un outil du programme AVEC (avenir-viable-école-communauté); elle fait partie d'un processus qui permet aux écoles inscrites au programme de suivre leur évolution sur la voie du développement durable.

AVEC se veut un programme d'innovation sociale et de mobilisation communautaire qui vise à développer l'éco-citoyenneté chez les jeunes des niveaux primaire et secondaire.

Rappelons qu'AVEC est un programme conçu et coordonné par la Conférence régionale des élus de Laval (CRÉ de Laval), instance qui a mis le cap sur le développement durable depuis 1995. La structure opérationnelle d'AVEC est composée de trois comités, un comité de pilotage (gestion du programme), un comité de réflexion sur le développement durable en milieu scolaire (harmonisation et cohérence entre les activités en lien avec le développement durable) et le comité aviseur (gestion de la formation).

La certification « École éco-citoyenne » reconnaît les efforts et la vision des directions, du personnel et des parents des écoles qui ont graduellement intégré les principes du développement durable et de l'éco-citoyenneté au sein de leur institution.

Se voulant simple et progressive, la certification comporte trois niveaux : bronze, argent et or. Chaque certification reconnaît le niveau de développement de l'école; elle doit être reconfirmée tous les deux ans pour en assurer la pérennité.

La certification « École éco-citoyenne » est une reconnaissance officielle du développement social et environnemental des écoles. Son obtention permet d'afficher publiquement les réalisations de l'institution et son engagement vers une société éco-responsable.

### Conditions d'admission

1. Être une institution scolaire, de niveau primaire ou secondaire, ouverte au développement de l'éco-citoyenneté;
2. Ne pas être en infraction relativement aux lois et aux règlements environnementaux de la municipalité, du Québec et du Canada;
3. Satisfaire aux critères d'évaluation spécifiques du niveau de certification (Bronze, Argent ou Or) et défrayer les coûts d'analyse du dossier (50 \$); ces montants seront réinvestis dans le programme;
4. La certification est valide pour une période de deux ans, mais l'institution doit produire annuellement un bilan succinct de ses actions et réalisations en développement durable. Toutefois, si une école désire obtenir un niveau supérieur de certification, elle peut le faire sur une base annuelle.

## COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE CERTIFICATION

Le présent formulaire vous permet de poser votre candidature pour l'obtention de la certification « école éco-citoyenne ». L'évaluation des candidatures est effectuée deux fois par année : en décembre et en juin. Les dates de tombée pour poser une candidature sont le 30 novembre et le 31 mai de chaque année.

Vous devez remplir ce formulaire et fournir les documents d'appui ainsi que tout autre document pertinent. Les sections à remplir comportent des éléments spécifiques à chacun des niveaux de certification. Ainsi, si vous désirez obtenir une certification Argent, vous devez remplir la partie « ARGENT » de chacune des sections. Il est important de vous assurer, avant de nous faire parvenir le document et les annexes, que l'ensemble des informations demandées se retrouvent dans le dossier de candidature.

L'évaluation des candidatures est effectuée par les membres du comité de pilotage d'AVEC.

Vous devez retourner le présent document, les documents annexes (si nécessaire) et un chèque d'une valeur de 50 \$ libellé au nom de la **Conférence régionale des élus de Laval** à l'adresse suivante :

Demande de certification AVEC  
Conférence régionale des élus de Laval  
1555, boulevard Chomedey, Suite 220  
Laval (Québec) H7V 3Z1

## Section 1 – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### BRONZE

1. Votre école doit disposer d'un programme de récupération/recyclage. Veuillez le décrire en quelques lignes en spécifiant les types de matières récupérées et la méthodologie utilisée. N'oubliez pas d'y inscrire les détails de votre programme de compostage ou de vermi-compostage si applicable.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

2. Veuillez mettre en annexe un tableau synthèse de chaque matière visée par votre programme de récupération en spécifiant les quantités récupérées (en poids). Veuillez indiquer aussi la quantité de matières résiduelles qui ne sont pas valorisées (matières qui vont au site d'enfouissement). Vous devez mettre en valeur au moins 35 % des matières résiduelles totales de votre institution.

### ARGENT

1. Votre école doit disposer d'un programme de récupération/recyclage. Veuillez le décrire en quelques lignes en spécifiant les types de matières récupérées et la méthodologie utilisée. N'oubliez pas d'y inscrire les détails de votre programme de compostage ou de vermi-compostage si applicable.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

2. Veuillez mettre en annexe un tableau synthèse de chaque matière visée par votre programme de récupération en spécifiant les quantités récupérées (en poids). Veuillez indiquer aussi la quantité de matières résiduelles qui ne sont pas valorisées (matières qui vont au site d'enfouissement). Vous devez mettre en valeur au moins 50 % des matières résiduelles totales de votre institution et atteindre au moins un des cinq objectifs suivants de récupération des matières valorisables :

1. 60 % des papiers et carton;
2. 65 % des métaux;
3. 60 % des plastiques;
4. 60 % des matières putrescibles (compostables);
5. 75 % du verre.

3. L'école doit disposer d'un programme de « boîte à lunch écologique » pour ce niveau de certification. Veuillez en décrire les grandes lignes, en y indiquant les niveaux approximatifs de participation des étudiants ainsi que le nombre de séances de formation qui ont été données à votre école.

---

---

---

---

---

---

---

---

OR

1. Votre école doit disposer d'un programme de récupération/recyclage. Veuillez le décrire en quelques lignes en spécifiant les types de matières récupérées et la méthodologie utilisée. N'oubliez pas d'y inscrire les détails de votre programme de compostage ou de vermi-compostage si applicable.

---

---

---

---

---

---

---

2. Veuillez mettre en annexe un tableau synthèse de chaque matière visée par votre programme de récupération en spécifiant les quantités récupérées (en poids). Veuillez indiquer aussi la quantité de matières résiduelles qui ne sont pas valorisées (matières qui vont au site d'enfouissement). Vous devez mettre en valeur au moins 65 % des matières résiduelles totales de votre institution et atteindre au moins trois des cinq objectifs suivants de récupération des matières valorisables :

1. 70 % des papiers et carton;
2. 95 % des métaux;
3. 70 % des plastiques;
4. 60 % des matières putrescibles (compostables);
5. 95 % du verre;
6. 70 % du bois;
7. 70 % des matières textiles.

*Note : La certification « ICI On Recycle » de Recyc-Québec vous permet de répondre aux critères de mise en valeur des matières. Donc, si vous détenez cette certification, vous n'avez pas à produire le tableau de récupération; une photocopie du document de certification est suffisante.*

3. L'école doit disposer d'un programme de « boîte à lunch écologique » pour ce niveau de certification. Veuillez en décrire les grandes lignes, en y indiquant les niveaux approximatifs de participation des étudiants ainsi que le nombre de séances de formation qui ont été données à votre école.

---

---

---

---

---

---

---

## Section 2 – GESTION ENVIRONNEMENTALE

### BRONZE

1. Veuillez mettre en annexe une copie du bilan environnemental de l'année courante de votre institution. Pour les écoles déjà inscrites au programme AVEC, veuillez utiliser le bilan effectué par les stagiaires du Collège de Rosemont.
2. Veuillez indiquer la fréquence des rencontres de la brigade verte (ou comité vert) de l'école ainsi que ses principales réalisations ou mandats.

---

---

---

---

---

---

---

---

### ARGENT - OR

1. Veuillez mettre en annexe une copie du bilan environnemental de l'année courante de votre institution. Pour les écoles déjà inscrites au programme AVEC, veuillez utiliser le bilan effectué par les stagiaires du Collège de Rosemont.
2. Veuillez indiquer la fréquence des rencontres de la brigade verte (ou comité vert) de l'école ainsi que ses principales réalisations ou mandats.

---

---

---

---

3. Votre école doit avoir adopté une politique environnementale, en développement durable ou en éco-citoyenneté. Veuillez mettre en annexe une copie de cette politique.

---

---

---

## Section 3 – QUALITÉ DE VIE

### BRONZE – ARGENT – OR

La cour de l'école doit comporter une aire de jeux ou de repos ombragée. Si vous avez bénéficié du programme de restauration/revitalisation des cours d'écoles d'AVEC, veuillez mettre en annexe une copie du plan concept. Si votre cour d'école possède déjà une zone d'ombre sans avoir reçu le soutien d'AVEC, veuillez fournir quelques photographies de cette section ombragée. Veuillez prendre note que cette partie ombragée doit obligatoirement faire partie du terrain de l'école et non pas uniquement se retrouver dans une zone attenante à l'institution.

## Section 4 – ÉDUCATION RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

### BRONZE

1. Une partie du personnel doit avoir reçu une formation en développement durable; veuillez indiquer les dates de ces formations ainsi que le nombre de personnes présentes.

---

---

---

---

---

---

---

---

2. Une ou des problématiques environnementales doivent être incluses dans les cours réguliers de l'institution; veuillez en faire une brève description ainsi que le nombre d'étudiants qui ont été sensibilisés par ces ateliers ou formations.

---

---

---

---

---

---

---

---

3. Au moins deux activités de sensibilisation en environnement, en santé environnementale ou en éco-citoyenneté doivent avoir lieu chaque année scolaire. Ce sont des activités tenues en dehors des cours réguliers et qui s'adressent tant aux enfants qu'à leurs parents ou aux employés de l'école; veuillez en faire une brève description en précisant la clientèle visée et les objectifs atteints.

---

---

---

---

---

---

---

#### ARGENT – OR

1. Le personnel de l'institution doit avoir reçu une formation en développement durable; veuillez indiquer les dates de ces formations ainsi que le nombre de personnes présentes.

---

---

---

---

---

---

---

2. La formation en développement durable doit être offerte (et suivie) par les parents ; veuillez indiquer les dates de ces formations ainsi que le nombre de personnes présentes.

---

---

---

---

---

---

---

3. Des problématiques environnementales doivent être incluses dans les cours réguliers de l'institution; veuillez en faire une brève description ainsi que le nombre d'étudiants qui ont été sensibilisés par ces ateliers ou formations.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

4. Au moins trois activités de sensibilisation en environnement, en santé environnementale ou en éco-citoyenneté doivent avoir lieu chaque année scolaire. Ce sont des activités tenues en dehors des cours réguliers et qui s'adressent tant aux enfants qu'à leurs parents ou aux employés de l'école; veuillez nous en faire une brève description en incluant la clientèle visée et les objectifs atteints.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Nom de l'école : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Description de l'institution : (primaire ou secondaire – nombre d'étudiants – nombre d'employés – caractéristique(s) particulière(s) de l'école etc...)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Nom de la directrice/du directeur : \_\_\_\_\_

École inscrite au projet AVEC :  oui – année d'inscription \_\_\_\_\_  non

Composition du Comité AVEC et/ou de la Brigade verte de l'école :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

L'école \_\_\_\_\_ pose sa candidature pour la certification niveau :

**Bronze**       **Argent**       **Or**

Signature \_\_\_\_\_

Rédaction **Roger La Roche**  
Conseiller au programme AVEC

Coordination **Monique Hascoat**  
Coordonatrice du programme AVEC

Document réalisé grâce à l'initiative de la

**Conférence régionale des élus de Laval**

1555, boulevard Chomedey, suite 220  
Laval (Québec) Canada H7V 3Z1

(450) 686-4343 / [info@crelaval.qc.ca](mailto:info@crelaval.qc.ca)





**CONFÉRENCE RÉGIONALE  
DES ÉLUS DE LAVAL**



**Forum Jeunesse  
CRÉ DE LAVAL**



**LAVAL**



**COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER  
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD**

